

348 *Journal Historique sur les*  
tement après l'abdication du Roi Auguste, le nouveau Roi n'auroit pas manqué de leur confirmer les Emplois qu'ils avoient; ou s'ils en avoient déjà disposé, il auroit pu les indemniser, en leur donnant les premières Starosties qui seroient venues à vaquer. A l'égard de l'attente qu'ils ont de la vente de leurs suffrages dans une nouvelle élection, cette esperance paroît tout à fait frivole; car qui est le Prince opulent qui aspire à leur Couronne, dans la situation où sont les affaires du Royaume? il n'y auroit que le fils du Czard de Moscovie; mais outre qu'il a les forces en main pour se mettre à couvert des soupçes & des avances que les Princes étrangers font ordinairement pour gagner les Députés d'une Diette, les Senateurs Polonois ne devoient-ils pas craindre qu'une pareille élection ne rendit leur République Province hereditaire, ou à tout le moins tributaire du Grand Duché de Moscovie.

*Resolutions  
du Conseil  
de Leopold.*

II. Nonobstant tous les efforts de ces mauvais Citoyens, (car on ne peut pas nommer autrement des perturbateurs du repos de la Patrie,) le Conseil qu'ils avoient assemblé à Leopold, pour y résoudre l'élection d'un nouveau Roi, n'a pris sur cela aucune résolution, quoi que le Czard de Moscovie s'y soit rendu en personne à deux différentes fois, & qu'il y ait toujours tenu des Ambassadeurs & un gros Corps de ses troupes, sous prétexte de la sûreté des Membres du Conseil; mais plutôt pour leur inspirer la crainte, s'ils tenoient des démarches contraires aux vûes qu'il a d'assujettir la Pologne.

Les